



**Séance** : 19 février 2024  
**Numéro** : 3  
**Objet** : Adhésions diverses

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le dix-neuf février,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 6 février 2024, se sont réunis à la salle de réunion de l'Immeuble Le Sérial, 10 rue du Faubourg Lo Barri, 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
10 membres présents, 7 membres représentés, 10 membres absents.

**Membres présents** : ARTUS Michel, AYGALLENQ Roland, BELIERES-AZEMAR Bernadette, CALVET Jean-Louis, CAYLA Florence, FEYBESSE Colette, GARDE Jacques, SOLIER Anne-Claire, GRIMAL Jean-Louis, VIDAL Jean-François.

**Membres représentés** : BESSIERE Jean-Louis, BORIES André, CONSTANS Anne-Marie, AYGALLENQ Roland, GALTIER Philippe, PRESNE Christine, REYNES Jean-Michel.

**Membres absents** : ABADIE-ROQUES Valérie, CALMELS Anne, DAVID Sébastien, DESCOTTE Gérard, GRIMAL Pierre, MARTY Paul, MASBOU Jean-Pierre, RECOULES Yannick, SERIN Thierry, TRANNOIS Eric.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

1- Le Président rappelle au Comité Syndical que le SMICA a délibéré en 2016 pour adhérer à l'association DECLIC.

Pour rappel, les principaux objectifs de cette association sont :

- de faciliter le partage d'informations et l'échange sur les pratiques professionnelles entre les techniciens travaillant dans des structures publiques de mutualisation informatique,
  - de faciliter la réalisation de projets de mutualisation entre lesdites structures au travers de démarches de réflexion ou de conception concertées d'outils ou de plateformes « mutualisables » d'aide à la constitution de groupement de commandes,
  - de concourir à la reconnaissance par les décideurs publics aux échelons locaux et surtout nationaux de l'intérêt effectif de ces dites structures en particulier en animant un observatoire de la mutualisation dans le domaine de l'administration numérique.
- Il convient de renouveler cette demande d'adhésion ; pour un montant de cotisation 2024 fixé à 2 700 €.

2- Le Président indique également que le SMICA s'appuie depuis plusieurs années sur l'association OpenIG, association qui regroupe tous les acteurs d'Occitanie en matière de SIG. Toutefois, il faut noter qu'à compter de 2024, l'adhésion à cette association sera réglée par l'ADINE.

3- Le Président rappelle que le SMICA adhère depuis de nombreuses années à l'Association des Maires de l'Aveyron. Il propose de renouveler cette adhésion pour un montant de cotisation 2024 fixé à 80 euros.

4- Enfin, le Président indique qu'un CSIRT (Computer Security Incident Response Team) régional a été mis en place. Il est porté par CyberOcc. Il s'agit d'un organisme en charge de la réponse aux incidents en matière de cybersécurité. Il convient donc d'y adhérer. Le montant de l'adhésion pour 2024 s'élève à 720 euros.

5- Le Président rappelle que le SMICA est un membre fondateur de l'ADINE (Agence Départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Energie) et qu'à ce titre, sa contribution pour l'exercice 2024 a été calculée à 18 008 euros.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**DECIDE** l'adhésion du SMICA aux associations DECLIC, ADM12 et CyberOcc, ainsi que la contribution à l'ADINE.

**DESIGNE** le Président comme représentant du SMICA auxdites structures en précisant qu'il pourra se faire représenter, le cas échéant, par la personne de son choix,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de ces affaires et notamment l'inscription au budget des crédits nécessaires au mandatement des cotisations énoncées ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du S.M.I.C.A**

*Acte dématérialisé*

Accusé de réception en préfecture  
012-251200861-20240219-20240219\_3-DE  
Reçu le 27/02/2024

**Jean-Louis GRIMAL**